

Lavercantière

Élections Municipales du 15 et 22 mars 2026

LISTE « Pour une Ruralité Partagée »

LES CANDIDATS

Six candidats sont issus du conseil municipal sortant :

Gérard BESOMBES, 66 ans, retraité, ancien responsable d'un garage poids lourd, domicilié dans le bourg de Lavercantière.

Maryse LLEIDA, 66 ans, infirmière à la retraite, domiciliée au lieu-dit Les Salés.

Hervé MOULENE, 71 ans, agriculteur, domicilié au lieu-dit Laville.

Fabienne PALOT, 63 ans, secrétaire de direction à la retraite, domiciliée dans le bourg.

Sogna TOME, 60 ans, aide à domicile, domiciliée à Saint-Martin.

Joel THOMAS, 64 ans, conducteur de bus, domicilié au lieu-dit Nauval.

Les rejoignent :

Jean-Claude BOXBERGER, 72 ans, électricien à la retraite, domicilié au lieu-dit Courtés.

Sébastien CAZAGOU, 56 ans, responsable de rayon, domicilié au lieu-dit Layen

Renée DELRIEU, 65 ans, aide-soignante à la retraite, domiciliée au lieu-dit Pechdamié.

Martine MOULENE, 62 ans, secrétaire, domiciliée au lieu-dit Fourmagnac.

Benoit SALANIE-BERTRAND, 44 ans, menuisier, domicilié au lieu-dit Les Barthes

Les 6 candidats sortants connaissent bien les dossiers en cours. Ils partageront leur expérience avec les entrants, afin de créer une équipe soudée, volontaire et impliquée. Chacun aura des attributions et intégrera des commissions, pour une gouvernance partagée au service de la population.

Nous nous attacherons à terminer les programmes en cours :

- Restauration de la mairie et du logement au-dessus et de la salle des fêtes.
- Réhabilitation des bâtiments en ruines au centre bourg (logement et Maison de la Mémoire)
- Accompagnement à la reprise du commerce multiple rural et soutien de son activité.

LE PROGRAMME

L'accueil des nouveaux arrivants, jeunes et moins jeunes, est essentiel pour le maintien de la vitalité de notre commune. Notre important parc immobilier (12 logements) est un véritable atout pour le maintien de la population sur notre territoire, pour la survie de nos écoles et de nos services publics. Nous souhaitons maintenir une politique d'habitat à loyer modéré en nous efforçant de rénover certains logements, dans le cadre d'un budget serré.

Nous souhaitons informer davantage : panneau d'information dans les principaux hameaux, désignation de « référent quartier », concertation publique sur projets importants, bulletin communal...

Toute la population sera également invitée à participer à des « journées de bénévolat » afin d'assurer l'entretien des espaces publics et du patrimoine : fleurissement, entretien des chemins, des bâtiments...

Nous accentuerons encore, car cela est nécessaire, nos actions en faveur de l'environnement (tri et recyclage des déchets), étudierons un projet de jardin partagé et sensibiliserons aux aléas climatiques (Plan de Sauvegarde Communal).

Nous soutiendrons également l'animation et la culture par le biais du comité des fêtes de la bibliothèque et des Barjacaires qui proposent toute l'année des animations de qualité, le plus souvent gratuites...

Nous soutiendrons avec force les services publics de notre secteur (ligne SNCF Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, Collège, Lycée, Gendarmerie...) et participeront pleinement au SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) gérant le Regroupement Pédagogique Intercommunal, et à la Communauté des Communes.

Nous souhaitons que notre territoire rural soit équitablement partagé par tous ceux qui y vivent, qui l'animent ou qui le découvrent, que ce soit :

- dans le cadre de l'activité économique : soutien à une agriculture adaptée à notre territoire, aux artisans, aux commerçants, aux professions libérales et entrepreneurs...
- que dans le cadre des loisirs : randonneurs, estivants, chasseurs, pêcheurs et tout passionné de la nature.

Nous serons attentifs à protéger et promouvoir notre cadre de vie, notre environnement, nos forêts, nos ressources en eau, à respecter notre patrimoine et la richesse de nos traditions, afin de continuer à vivre dans un lieu sain dans le respect de chacun et pour le bénéfice de tous.

ATTENTION : RAPPEL REGLEMENTAIRE

Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité. Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.